

Projet pédagogique

Du Centre Ados

2021/2022



« L'éducation est une arme puissante pour faire évoluer les mentalités et transcender les différences, et le sport est une source d'inspiration, de dépassement, de tolérance et d'apprentissage du respect de la jeunesse. Ces deux éléments participent à créer une société plus juste et fraternelle. »

Nelson Mandela

Extrait d'un discours prononcé à Mexico

Sommaire

Préambule.

I) L'ORGANISME.

- a) La Communauté de Communes.
- b) Le site d'accueil périscolaire.
- c) L'équipe d'animation.

II) FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL.

- a) Présentation de l'accueil centre Ado.

III) LES MODALITES D'ACCUEIL.

- a) Inscriptions, réservations et annulations.
- b) Transport.
- c) L'hygiène et la santé.
- d) Le budget.
- e) La tarification.

IV) NOTRE ACTION JEUNESSE.

- a) Projet éducatif de la CCPTM.
- b) Les objectifs pédagogiques de l'équipe d'animation.
- c) L'évaluation.
- d) La communication.

Préambule.

Ce projet pédagogique, à vocation annuelle, est établi par le directeur conformément à la réglementation en vigueur à l'Accueil Collectif à Caractère Éducatif de Mineurs (ACCEM).

Il est amené à évoluer en fonction des changements et évolutions de l'accueil.

Le projet pédagogique met en œuvre le projet éducatif de l'organisateur, il en précise les conditions de réalisation dans un document élaboré en concertation avec le personnel d'animation de l'accueil en question.

Il est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de nos actions.

Le projet permet de donner sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire les démarches et intentions pédagogiques. Les préoccupations ainsi que les attentes de l'organisateur y sont repérées.

I) L'ORGANISME.

a) La Communauté de Communes.

La Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac (CCPTM) est une structure intercommunale située dans la région Occitanie-Pyrénées Méditerranée plus précisément dans le département des Hautes-Pyrénées (65).

La Communauté de Communes du Pays de Trie a été créée le 1er janvier 2007.

Elle regroupait 22 communes et possédait la compétence école depuis le 1er janvier 2007. Elle a repris en gestion directe la compétence « Enfance/Jeunesse » depuis le 1er janvier 2013.

La CCPT est devenue depuis le 1^{er} janvier 2017 la CCPTM en fusionnant avec l'intercommunalité du Magnoac. Elle regroupe à ce jour 50 communes.

La CCPTM est présidée par Monsieur BARTHE Gérard.

➤ *Siège social :*

Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac

31 Place de la mairie

65220 Trie-sur-Baïse

Tel : 05 62 35 06 09

Fax: 05 62 35 45 14

b) Le site d'accueil du centre ados.

Maison Enfance Jeunesse (MEJ).

Adresse postale :

Maison Enfance Jeunesse

11 rue des écoles

65220 Trie-sur-Baïse

Tel: 05 62 93 41 66

c) L'équipe d'animation.

Il était une fois... quatre individus qu'on appelait « Tout le monde », « Chacun », « Quelqu'un » et « Personne ». Il y avait un important travail à faire, et on a demandé à « Tout le monde » de le faire. « Tout le monde » était persuadé que « Quelqu'un » le ferait. « Chacun » pouvait l'avoir fait, mais en réalité « Personne » ne le fit.

« Quelqu'un » se fâcha, car c'était le travail de « Tout le monde » ! « Tout le monde » pensa que « Chacun » pouvait le faire. Et « Personne » ne doutait que « Quelqu'un » le ferait. En fin de compte, « Tout le monde » fit des reproches à « Quelqu'un » parce que « Personne » n'avait fait ce que « Chacun » aurait pu faire.

Moralité... Sans vouloir le reprocher à « Tout le monde », il serait bon que « Chacun » fasse ce qu'il doit faire sans nourrir l'espoir que « Quelqu'un » le fera à sa place. Car l'expérience montre que là où on attend « Quelqu'un », généralement on ne trouve « Personne » !

Certes l'union fait la force mais travailler en équipe - 24h/24 ou presque - n'est pas une mince affaire... Même en animation, il faut savoir composer avec le choc des égos, les oppositions de styles et de caractères, les personnalités difficiles et les humeurs changeantes; bref la nature humaine.

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Diplômes</i>	<i>Lieux d'intervention</i>
<i>Lemonnier</i>	<i>Mayala</i>	<i>Coordinatrice et Directrice multi-sites</i>	<i>BAFA BPJEPS</i>	<i>MEJ, école de Trie</i>
<i>Larcade</i>	<i>Sandrine</i>	<i>Directrice et animatrice du centre ado</i>	<i>BAFA BPJEPS</i>	<i>MEJ, CLAC, école de Trie</i>

Chacun a une mission, des tâches et des devoirs, mais nous devons tous nous réunir autour d'un même rôle, celui de rendre nos temps d'accueil le plus agréable possible aux enfants.

➤ Pour ce faire voici un petit rappel des missions de chacun :

➤

Le directeur : Il met en œuvre le projet éducatif de la structure organisatrice. Il est garant du projet pédagogique et de la sécurité de chacun. Il est responsable de tout ce qui relève du budget. Il a la responsabilité morale et pénale des enfants affectés sur les différents temps d'accueil. Il s'occupe des relations extérieures (partenaires, communes, DDCS, familles...). Le directeur doit répondre à des commandes qui sont faites par la collectivité. Le directeur est aussi animateur, il mène des activités avec son équipe d'animation et doit être un exemple pour les enfants et les animateurs.

Les animateurs : Ils sont sous la responsabilité du directeur. Ils adhèrent aux orientations des projets pédagogiques, éducatifs et les appliquent. L'animateur doit être force de proposition afin de mettre en place des projets et/ ou de répondre à des commandes imposées par le supérieur hiérarchique. Leur travail s'inscrit dans une démarche de travail en équipe, de partage de connaissances, de communication et ils participent à l'élaboration de la vie quotidienne et collective. C'est la personne du collectif adulte qui se trouve le plus souvent auprès des enfants, de leurs désirs et de leurs besoins. Grâce à un travail en équipe, les besoins de l'enfant seront pourvus à tout moment. Ils doivent considérer l'enfant comme un être unique et établir avec tous les enfants une relation de confiance et de communication en respectant sa pudeur et en étant impartial. Ils doivent aussi les aider à faire part par eux-mêmes et à ne pas agir à leur place. Ils représentent pour les enfants l'adulte référent. Ils mènent des ateliers avec l'ensemble de l'équipe d'animation. Enfin, ils assurent la sécurité physique, affective et morale des enfants sur tous les temps d'accueil.

II) FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL

a) Présentation de l'accueil centre ado

Depuis la rentrée scolaire de 2019, la CCPTM a choisi de créer un accueil à destination des adolescents du territoire. La collectivité a déjà en charge le CLAC (accueil de loisirs associé au collège) et intervient auprès des jeunes sur la pause méridienne pour faire des animations. Ce nouvel accueil se fait directement à la Maison Enfance Jeunesse de Trie-sur-Baïse de 12h30 jusqu'à 18h30 sans interruption.

Les parents ont la possibilité d'amener leurs enfants après le repas de 13h30 à 14h.

✓ L'accueil type.

Les horaires	Les activités
12h30	Nous récupérons les jeunes à la sortie du collège
12h45-13h45	Repas
14h00-16h30	➤ animations
16h30	Collation temps d'échanges avec les jeunes
16h30-18h30	Accueil du soir : jeux libre

✓ Les animations Jeunes.

Les activités et les ateliers (créatif, sport, jeux, magie, théâtre, ...) sont programmés à l'avance par l'équipe d'animation. Ces activités respectent les visées éducatives fixées par l'organisateur et par l'équipe. Nous essayons d'équilibrer notre planning pour mieux répondre aux attentes de tous les jeunes. Nous souhaitons au maximum intégrer les jeunes dans l'élaboration du planning d'animation afin que ça correspondent aux désirs du public accueilli.

Cependant, le planning peut être modifié en fonction des conditions météo, du prestataire, de l'état de fatigue des jeunes et des idées qu'ils peuvent suggérer...

III) LES MODALITES DES ACCUEILS.

a) Inscriptions, réservations et annulations.

Pour le centre Ado, les parents doivent nous retourner le tableau de réservation soit par mail à inscriptions@ccptm.fr ou dans la boîte aux lettres de la communauté des communes.

Les programmes sont donnés aux collégiens en version papier et Mme Belloc (la CPE du collège) le met sur le site de l'ENT.

Il est également possible de trouver l'ensemble de ces informations aux points d'accueil suivants :

- l'accueil de la communauté de communes,
- la Maison Enfance Jeunesse
- l'Office de tourisme du Pays de Trie et du Magnoac
- sur le site internet : ccptm.fr
- sur la page [FACEBOOK Espace Ado de Trie](#)

LES INSCRIPTIONS LE JOUR MEME NE SONT PAS ACCEPTEES.

Le dossier de l'enfant doit être complet (fiche d'inscriptions, copies des vaccinations, attestations d'assurances...).

➤ **Annulations :**

Les annulations se font au maximum le mercredi de la semaine précédente auprès de la CCPTM.

En cas de maladie, il faudra tout d'abord contacter la CCPTM pour informer de l'absence de l'enfant et fournir impérativement un certificat pour justifier l'absence sans lequel nous serons obligés de facturer la prestation.

En respectant ce délai pour les inscriptions et les annulations, cela permet d'informer très rapidement les familles et les prestataires extérieurs sur le maintien de l'accueil du mercredi, d'organiser les activités et de planifier la présence du personnel.

➤ **Fermeture :**

Pour des raisons de fonctionnement, l'accueil pourra fermer ses portes si l'effectif n'est pas suffisant (au moins deux enfants présents).

De même pour les sorties : si l'effectif global n'est pas suffisant, nous serons dans l'impossibilité de les maintenir.

Dans ces cas exceptionnels, le directeur aura l'obligation de prévenir les familles dans les meilleurs délais pour tout changement de programme.

b) Transport.

Nous utilisons régulièrement le bus pour le transport dans le cadre de sorties exceptionnelles sur les mercredis.

c) L'hygiène et la santé.

Les enfants seront sensibilisés aux règles d'hygiène élémentaire : se laver les mains avant les repas, après le passage aux toilettes...

En cas de blessure, l'adulte titulaire du PSC1 prendra en charge le jeune et lui administrera les premiers soins. Une trousse à pharmacie complète est disponible à la MEJ. Chaque soin est noté dans le cahier de l'infirmerie.

En cas d'accident plus grave ou de maladie, le directeur se charge de contacter les parents et si cela est nécessaire les secours.

Le personnel des accueils de loisirs n'est pas habilité à administrer des médicaments sauf Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) et exclusivement sous la responsabilité du responsable légal.

Cette hypothèse implique que les parents aient fourni :

- *L'ordonnance du médecin,*
- *Les médicaments dans leur emballage d'origine au nom de l'enfant,*
- *Une autorisation parentale écrite précisant les consignes à suivre et le droit d'administrer le traitement.*

d) Le budget.

Un budget prévisionnel est réalisé en début d'année civile dans le budget global de la CCPTM. Pour cette année, le budget alloué est de 2400€ pour les adolescents.

e) La tarification.

La tarification appliquée par la collectivité est une tarification modulée.

Centre ados Mercredi	Quotient familial inférieur ou égal à 300€	Quotient familial de 301€ à 750€	Quotient familial de 751€ à 900€	Quotient familial à partir de 901€
après-midi	1.50 €	2.50 €	3.50 €	4.50 €
après-midi avec repas	4.50 €	5.50 €	6.50 €	7.50 €

IV) NOTRE ACTION JEUNESSE.

a) Projet éducatif de la CCPTM.

Le projet de la Communauté de Communes s'oriente principalement vers :

Objectif transversal :

Développer un lieu agréable pour l'enfant et l'adolescent, un lieu de rencontre, de découverte, d'apports pédagogiques, d'écoute, d'échange et de dialogue avec les enfants, les adolescents et les familles.

Objectifs généraux :

- Accueillir tous les enfants de façon collective, en dehors de leur domicile familial.*
- Favoriser pour chaque enfant et chaque jeune sa créativité, sa prise de responsabilité, la pratique d'activités de qualité, ainsi que le développement de son autonomie, en complément et en synergie avec la famille et l'école.*
- Avec les moyens humains propres à L'accueil et autant que possible en partenariat avec les associations locales, organiser et animer des loisirs éducatifs sur long terme à destination des enfants et des adolescents.*

b) Les objectifs pédagogiques de l'équipe d'animation.

Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels	Moyens
<p><i>Favoriser le vivre ensemble</i></p>	<p><i>Aménager des locaux sympas pour eux</i></p> <p><i>Laisser du temps libre aux jeunes pour favoriser le collectif</i></p>	<p><i>Former les jeunes à la société de consommation</i></p> <p><i>Développer l'esprit critique</i></p> <p><i>Solliciter les jeunes à la solidarité et l'entraide.</i></p>
<p><i>Permettre aux jeunes d'être acteurs du centre Ado</i></p>	<p><i>Initier les jeunes à être force de proposition</i></p> <p><i>Accompagner les jeunes dans la création de projets</i></p> <p><i>Elaborer le planning d'animation avec les jeunes</i></p>	<p><i>Créer des moments de dialogue avec les Ados</i></p> <p><i>Etre à l'écoute des jeunes sur leurs attentes et leurs envies</i></p> <p><i>Mise en place d'outils qui permettent aux jeunes de proposer</i></p> <p><i>Faire des bilans réguliers sur les animations proposées</i></p> <p><i>Mener des ateliers de création de projets</i></p>
<p><i>Faire découvrir aux jeunes les associations et les prestataires locaux</i></p>	<p><i>Initier les jeunes aux différents sports que proposent les associations locales</i></p> <p><i>Initier les jeunes aux activités manuelles des associations locales</i></p> <p><i>Faire découvrir des associations locales qui proposent des activités culturelles</i></p> <p><i>Faire intervenir les prestataires locaux sur la thématique « nature »</i></p> <p><i>Proposer aux jeunes de s'impliquer dans des « chantiers jeunes »</i></p>	<p><i>Initiation rugby, handball, rollers, pétanque, dance... (selon les disponibilités des associations)</i></p> <p><i>Mise en place d'ateliers avec des intervenants spécialisés en activités manuelles, créatives et</i></p> <p><i>Intervention sur l'environnement et le développement durable (selon les disponibilités du SNECTOM, de la Maison de la Nature et de l'Environnement et des associations locales)</i></p>

c) L'évaluation.

Afin de toujours agir selon les objectifs éducatifs et pédagogiques du dit projet, le directeur rédige un bilan périodique présentant le bilan quantitatif et qualitatif, les difficultés rencontrées, les projets en cours ou à venir, articles de presse, photos.

Son évaluation permet de vérifier le travail réalisé sa cohérence générale et la pertinence des actions réalisées au regard du projet éducatif.

Une évaluation vise à apprécier :

- ✓ la pertinence de l'action : les objectifs étaient-ils adaptés au public et à ses besoins?*
- ✓ l'efficacité de l'action : les objectifs ont-ils été atteints? Pourquoi?*
- ✓ l'efficience : les effets obtenus ont-ils été à la hauteur des moyens mis en place?*
- ✓ l'utilité : l'action a-t-elle eu un impact sur les enfants/les jeunes? Sur leur comportement?...*
- ✓ la cohérence : les objectifs et les actions mis en œuvre sont-ils la traduction des priorités souhaitées?*

Objectifs pédagogiques	Critères	Indicateurs	Outils
Favoriser le vivre ensemble	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'ateliers déco pour l'espace jeune • Les jeunes proposent des activités ou des ateliers de coopération • L'animatrice met en place des temps d'échange avec les jeunes 	<p>Le nombre d'ateliers</p> <p>Le nombre d'activités ou d'ateliers de coopération mis en place</p> <p>Le nombre de temps d'échange</p> <p>Le nombre de jeunes participants à ces activités</p>	<p>Planning d'animation</p> <p>Feuille de pointage</p>
Permettre aux jeunes d'être acteurs du centre Ado	<p>Les jeunes proposent</p> <p>Les jeunes créent des projets avec les animateurs</p> <p>Les jeunes sont impliqués dans l'élaboration du planning d'activité</p>	<p>Le nombre de fois où les jeunes sont force de proposition</p> <p>Le nombre de projets mis en place avec les jeunes</p> <p>Le nombre d'activité venant des jeunes</p>	<p>Planning d'activité</p> <p>Fiches projets</p> <p>Plaquette de communication</p>
Faire découvrir aux jeunes les associations et les prestataires locaux	<p>Collaboration avec les associations et les prestataires du territoire</p> <p>Mise en place d'ateliers sportifs avec des intervenants locaux</p> <p>Mise en place d'ateliers culturels avec des intervenants locaux</p>	<p>Le nombre de collaboration avec les associations et les prestataires locaux</p> <p>Le nombre d'ateliers sportifs mis en place</p> <p>Le nombre d'ateliers culturels mis en place</p> <p>Le nombre de jeunes participants à ces activités</p>	<p>Planning d'animation</p> <p>Convention de partenariat</p> <p>Listing des associations</p>

d) *La communication.*

- *Par les plaquettes consultables à la CCPTM, à l'office du tourisme, à la MEJ et sur le site internet.*
- *Par le site internet : www.ccptm.fr*
- *sur la page [FACEBOOK Espace Ado de Trie](#)*
- *Par téléphone au 05-62-35-06-09*
- *Publication dans la presse locale lors de manifestations.*
- *Affichage sur la structure.*